

# Rapport d'activités pour la période du 1er avril 2021 au 31 mars 2022

Fonds régions et ruralité – volet 4



13 avril 2022

# Rapport d'activités pour la période du 1er avril 2021 au 31 mars 2022

## Fonds régions et ruralité – volet 4

En créant ce Fonds, le gouvernement du Québec a pour intention de renforcer les leviers financiers mis à la disposition du milieu municipal à travers le Québec. Le volet 4 soit l'axe *Soutien à la vitalisation* s'inscrit dans la mobilisation et la coopération des organisations municipales et des partenaires pour mieux faire face aux défis particuliers de vitalisation. Pour le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), la vitalisation est comprise comme étant l'ensemble des actions mises de l'avant par une communauté afin de dynamiser son milieu et d'améliorer de façon durable la qualité de vie de sa population.

Pour se prévaloir de ce Fonds, la MRC de La Mitis a signé le 9 décembre 2020 l'Entente de vitalisation avec le MAMH et a entrepris les différentes démarches pour conclure par la mise en place d'un cadre de vitalisation. Ce cadre s'inspire du fruit de réflexions qui ont eu lieu lors d'exercices de consultation tenues à l'automne 2019 et qui ont permis à la MRC de La Mitis d'adopter un plan stratégique de développement 2020-2022.

Le but visé par l'Entente est de soutenir les MRC afin qu'elles mobilisent leur milieu et qu'elles se dotent d'un cadre réfléchi de vitalisation visant à stabiliser ou à redresser les indicateurs démographiques et économiques. Il est également souhaité qu'une attention particulière soit portée aux municipalités du cinquième quintile<sup>1</sup> de l'indice de vitalité économique de 2018, qui devraient principalement bénéficier du soutien financier.

Au niveau de la MRC, il est souhaité que les différents projets qui seront financés dans le cadre de vitalisation aient fait l'objet d'échanges et de discussion entre le milieu municipal et la société civile pour assurer une collaboration et une synergie dans la réalisation d'initiatives agissant positivement sur la vitalisation et répondant aux besoins des municipalités. À cette fin, il est important qu'un engagement clair et significatif soit pris par l'ensemble des municipalités du territoire pour s'investir dans la réalisation de projets tant sur leur territoire respectif que sur l'ensemble du territoire de La Mitis. C'est donc dans ce contexte que ces dernières sont sollicitées dans les différents axes prioritaires du cadre de vitalisation afin de participer activement à la réalisation d'initiatives, et ce, à la hauteur de leur capacité tant au niveau des ressources humaines, matérielles ou financières. De plus, une invitation est lancée à la société civile pour que cette dernière contribue également afin de relever les défis particuliers de vitalisation et donc, devienne un partenaire clé pour les municipalités dans l'atteinte de cet objectif.

Ce rapport dresse donc les projets financés à partir de l'Entente. Ils sont présentés selon les trois axes prioritaires établis dans le cadre de gestion.

<sup>1</sup> Classification des municipalités selon l'indice de vitalité économique établie par le MAMH

## 1) Axe prioritaire : Favoriser la mobilisation et la concertation des milieux

Cet axe permet aux municipalités du territoire d'embaucher un agent ou une agente en vitalisation pour renforcer et stimuler la mobilisation et la concertation locale. Il est reconnu que ces éléments (mobilisation et concertation) sont précurseurs de tout projet collectif. Cette ressource travaille avec le conseil municipal pour identifier les priorités et favoriser la concertation entre les différents groupes et comités de la municipalité.

Le tableau ci-dessous présente les projets de ressources en vitalisation présentés par les municipalités au cours de la période visée, soit du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022. Certaines municipalités partagent la même ressource et les contributions sont échelonnées sur 4 à 5 ans.

Promoteur	Coût total du projet	Montant accordé Volet 4	Contribution promoteur	Autres aides publiques	Autres aides privées
Municipalités de Grand-Métis / Saint-Octave-de-Métis / Padoue	347 854 \$	313 069 \$	34 785 \$	0 \$	0 \$
Municipalité des Hauteurs	131 641 \$	118 044 \$	13 597 \$	0 \$	0 \$
Ville de Mont-Joli	114 816 \$	100 000 \$	14 816 \$	0 \$	0 \$
Municipalité de Sainte-Luce	346 903 \$	90 000 \$	256 903 \$	0 \$	0 \$
Municipalité de Sainte-Flavie	195 780 \$	72 000 \$	123 780 \$	0 \$	0 \$
Municipalités de Price / Saint-Joseph	138 428 \$	108 000 \$	30 428 \$	0 \$	0 \$
Municipalités de Saint-Donat / Sainte-Angèle	234 415 \$	172 000 \$	64 415 \$	0 \$	0 \$
Municipalités de Sainte-Jeanne-d'Arc / La Rédemption	251 461 \$	226 314 \$	25 147 \$	0 \$	0 \$
<b>TOTAL</b>	<b>1 761 298 \$</b>	<b>1 199 427 \$</b>	<b>561 871 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>

## 2) Axe prioritaire : Développer et promouvoir notre potentiel attractif et assurer une gestion responsable de nos ressources

Cet axe est pour soutenir des projets dont la MRC est promoteur ou est porteur dans le cas de projets collectifs.

Projet et Promoteur	Coût total du projet	Montant accordé Volet 4	Contribution promoteur	Autres aides publiques	Autres aides privées
Attractivité et promotion du territoire (MRC de La Mitis)	473 003 \$	473 003 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Rénovation du bâtiment d'accueil du Parc de la rivière Mitis (Amis des Jardins de Métis)	555 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	355 000 \$	0 \$
Patrimoine immobilier (MRC de La Mitis)	491 037 \$	100 000 \$	0 \$	327 955 \$	63 082 \$
Aménagement de sentiers de vélo de montagne (MRC de La Mitis)	247 000 \$	50 000 \$	20 000 \$	147 000 \$	30 000 \$
Élaboration d'un plan d'ensemble pour le développement récréatif et touristique (MRC de La Mitis)	36 964 \$	35 884 \$	1 080 \$	0 \$	0 \$
<b>TOTAL</b>	<b>1 803 005 \$</b>	<b>758 888 \$</b>	<b>121 080 \$</b>	<b>829 955 \$</b>	<b>93 082 \$</b>

### 3) Axe prioritaire : Assurer la vitalité de nos milieux de vie

Cet axe est pour soutenir des projets mis de l'avant par différents partenaires du milieu et qui répondent prioritairement aux besoins de vitalisation des municipalités du territoire.

Projet et Promoteur	Coût total du projet	Montant accordé Volet 4	Apport promoteur	Autres aides publiques	Autres aides privées
Prolongement de la rampe de mise à l'eau (Municipalité de Sainte-Flavie)	203 522 \$	100 000 \$	103 522 \$	0 \$	0 \$
Développement Zoom Nature (Jardins communautaires Petit Plantarium)	26 988 \$	14 288 \$	2 000 \$	2 300 \$	8 400 \$
Aménagement de jeux d'eau (Municipalité de Saint-Gabriel)	153 000 \$	100 000 \$	46 000 \$	0 \$	7 000 \$
Aménagement de jeux d'eau (Municipalité de Price)	300 000 \$	100 000 \$	150 000 \$	0 \$	50 000 \$
Surface synthétique multisport (Comité loisir de Métis-sur-Mer)	32 950 \$	26 360 \$	1 000 \$	0 \$	5 590 \$
Infrastructures de loisir (Municipalité des Hauteurs)	147 171 \$	100 000 \$	21 000 \$	0 \$	26 171 \$
Aménagement Parc du ruisseau Lebrun (Ville de Mont-Joli)	171 718 \$	100 000 \$	71 718 \$	0 \$	0 \$
Modules de jeux pour terrain des loisirs (Municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc)	124 755 \$	99 804 \$	24 951 \$	0 \$	0 \$
Relocalisation et modernisation de la patinoire (Municipalité de Saint-Octave-de-Métis)	65 837 \$	52 670 \$	13 167 \$	0 \$	0 \$
Aménagement d'un refuge à la montagne St-Pierre (Accès Chic-Chocs)	89 131 \$	70 000 \$	6 695 \$	0 \$	12 436 \$
En mélodie au cœur des montagnes (SportArt)	52 480 \$	17 280 \$	12 700 \$	10 000 \$	12 500 \$
Incognito – conception multi-média (Municipalité de Sainte-Luce)	30 602 \$	14 742 \$	5 700 \$	10 000 \$	160 \$
Mise à niveau des équipements culturels du Centre polyvalent (Municipalité de Saint-Gabriel)	104 297 \$	71 733 \$	27 064 \$	0 \$	5 500 \$
Réfection de la patinoire (comité des loisirs de Saint-Donat)	159 537 \$	100 000 \$	1 000 \$	3 537 \$	55 000 \$
Mise en valeur du patrimoine militaire (Patrimoine militaire de La Mitis)	37 500 \$	6 050 \$	3 462 \$	18 450 \$	9 538 \$
<b>TOTAL</b>	<b>1 699 489 \$</b>	<b>972 928 \$</b>	<b>489 979 \$</b>	<b>44 287 \$</b>	<b>192 295 \$</b>

## Conclusion

Ce bilan témoigne de l'effort de la MRC de La Mitis en faveur d'un développement local et régional fort. De plus, il démontre une culture de concertation pour permettre aux municipalités de mettre leurs ressources en commun pour le bien de tous. De plus, une invitation spéciale est lancée aux acteurs du milieu afin de contribuer également à la mise en œuvre de projets permettant de répondre aux besoins de vitalisation des municipalités.